

TRADUCTION DU STTP

VILLE DE VICTORIA

Rapport au Conseil municipal

Date : Le 16 janvier 2014 **Expéditeur :** Ben Isitt, conseiller municipal

Objet : Livraison du courrier à domicile au Canada

RÉSOLUTION

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la ville de Victoria approuve la résolution énoncée ci-dessous aux fins de sa soumission à l'examen du conseil de la Fédération canadienne des municipalités, ainsi qu'à la conférence annuelle de la Fédération canadienne des municipalités :

ATTENDU que les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

ATTENDU que Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien, la certitude des communications et des moyens de paiement et la fiabilité des transactions commerciales;

ATTENDU que le changement annoncé par Postes Canada aura pour résultat de transférer aux municipalités certains coûts et certaines responsabilités et obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure (revêtement et éclairage) et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol du courrier;

ATTENDU que ce changement fondamental visant le système de communications du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle de Postes Canada et des travailleuses et travailleurs des postes;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Fédération canadienne des municipalités demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison du courrier à domicile au Canada.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que le conseil municipal donne au personnel l'instruction d'acheminer la présente résolution à d'autres gouvernements locaux du Canada, dont les coordonnées sont facilement accessibles, et de demander que cette résolution soit examinée favorablement.

Respectueusement soumis,

Ben Isitt, conseiller municipal